

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Février 2020 à 20 h 15

Présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, FRÉARD, GERVAIS, GUILLOUX, CHATELLIER, MMES TESNIERE, DURAND-MAIGNAN.

Absent: / .

Secrétaire: M. CHATELLIER

ACTIVITE VELOS-RAIL

Le vélo-rail ouvrira cette année le dimanche 5 avril 2020 une semaine avant le week-end de Pâques de 11 h à 18 h.

Les tarifs seront les suivants :

-tarif individuel : 18 € par vélo-rail (4 personnes + 1 enf) pour la durée du parcours d'environ une heure

-tarif groupe : 16 € par vélo-rail à compter de l'utilisation de 5 vélos-rail groupés

Débit de boissons, ouvert en même temps que le vélo-rail :

- boissons de toute nature : 2.00 € - café : 1.20 €

-glaces de toute nature : 1.50 € - barre de céréales : 1.20 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil prend connaissance en détail du compte administratif 2019 présenté par le maire qui s'établit comme suit:

-> section de fonctionnement

dépenses: 228.157,58 € recettes: 298.234,52 € excédent: 70.076,94 €

-> section d'investissement

dépenses: 174.917,15 € recettes: 191.279,80 € excédent: 16.362,65 €

Résultat de clôture : + 86.439,59 €

Le compte administratif 2019 sera soumis au vote lors de la prochaine séance après l'adoption du compte de gestion 2019 du comptable du trésor.

ELECTIONS MUNICIPALES 15 & 22 MARS 2020

Le conseil met en place le bureau de vote en vue des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 de 8 h à 18 h, premier tour de scrutin. Rappel important : le lieu du bureau de vote n'est plus à la mairie mais dans les anciens locaux scolaires situés 9 rue des Charrons salle du conseil municipal ou salle des associations.

RENOUVELLEMENT CONVENTION PARAPHEUR

Le conseil décide de renouveler avec le CDG53 la convention d'adhésion au logiciel parapheur qui permet l'utilisation du parapheur électronique par le maire pour la signature électronique des pièces comptables. La convention est renouvelée pour 3 années à compter du 1^{er} janvier 2020. Coût : 18.90 € TTC par an.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 05 Février 2020

Le Maire,
Marcel BARBÉ

